



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU SAMEDI 21 MARS 2026**

---

L'an deux mil vingt-six, le samedi vingt et un mars à onze heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VOLTOLINI Damien, Maire sortant.

Etaients présents :

Mesdames : BISSON Gaëlle, BOSSON Marjory, DUCHÊNE Gwendoline, FERTEY Corine, PAPIN Nathalie, HUET-VERRIER Brigitte, NGUYEN-DINH Audrey, NEVEU Joëlle

Messieurs : BRIDARD José, KERBART Olivier, MARAIS Thierry, ANTONENKO Serge, VITIS Romain, MULLER Emmanuel

Absents excusés : M. BOSSON Geoffroy qui a donné son pouvoir à Mme BOSSON Marjory

Secrétaire de séance : Mme DUCHÊNE Gwendoline

Assesseurs : Mme FERTEY Corine et M. KERBART Olivier

**1. Installation du conseil élu.**

Monsieur VOLTOLINI Damien, Maire sortant, ouvre la séance du Conseil Municipal.  
Il donne ensuite la parole à Mme NEVEU Joëlle, la doyenne du Conseil.

Mme NEVEU Joëlle, Conseillère municipale préside la séance.  
Elle procède à l'élection du Maire.

**2. Election du maire (art. L2121-10 et L 2122-8 al.2).**

Candidat : BRIDARD José

Scrutin : vote à bulletin secret

Résultat : 2 bulletins blancs / 1 vote contre / 12 votes pour.

**M. BRIDARD José est élu en qualité de Maire.**

Mme NEVEU Joëlle félicite M. BRIDARD José et l'invite à reprendre la présidence de la séance.

Il remercie les électeurs et le Conseil Municipal.

**3. Détermination du nombre de postes d'adjoints au Maire.**

M. BRIDARD José propose de fixer le nombre d'adjoints au Maire au nombre de 3 adjoints.

Scrutin : vote à main levée.

Résultat : Mesdames BISSON Gaëlle, BOSSON Marjory, DUCHÊNE Gwendoline, FERTEY Corine, PAPIN Nathalie, HUET-VERRIER Brigitte, NGUYEN-DINH Audrey, NEVEU Joëlle et Messieurs KERBART Olivier, MARAIS Thierry, ANTONENKO Serge, VITIS Romain, MULLER Emmanuel valident la proposition de M. BRIDARD José.

**Le Conseil Municipal fixe le nombre d'adjoints au Maire au nombre de 3.**

#### **4. Election des adjoints du Maire.**

M. BRIDARD José, Maire, propose la liste d'adjoints au Maire suivante :

1er adjoint : M. MARAIS Thierry

2ème adjoint : Mme FERTEY Corine

3ème adjoint : M. ANTONENKO Serge

Scrutin : vote à bulletin secret

Résultat : 2 bulletins blancs / 1 vote contre / 12 votes pour.

**Est nommé 1<sup>er</sup> adjoint au Maire : M. MARAIS Thierry**

**Est nommée 2<sup>e</sup> adjoint au Maire : Mme FERTEY Corine**

**Est nommé 3<sup>e</sup> adjoint au Maire : M. ANTONENKO Serge**

M. BRIDARD José, Maire, lit ensuite la charte de l'élu local puis la distribue à tous les Conseillers Municipaux.

M. KEBART a proposé de la faire signer à chacun des élus mais M. BRIDARD a décliné la proposition.

M. BRIDARD José a souhaité ensuite lire un discours aux membres élus de l'ancienne liste « adverse » :

« M. KEBART, dimanche dernier, au soir des élections, vous nous avez déclaré entrer au sein du Conseil Municipal en tant que représentant de l'opposition.

Cette appellation ne figure pas dans L'ADN de notre groupe.

Pendant les deux dernières campagnes électorales locales et au cours de la dernière mandature vous avez plutôt joué les cartes de l'agressivité, du dénigrement et de l'attaque personnelle.

Mais – vous l'avez déclaré vous-même lors de votre réunion publique « on apprend de ses erreurs ». C'est une phrase qu'un vieux pédagogue comme moi apprécie, surtout lorsqu'elle est mise en pratique.

Même si nous nous en doutions déjà au sein de la liste « Prey de vous », les Prey-en-nes que nous avons rencontré-e-s ces dernières semaines nous ont confirmé leur envie de retrouver un climat apaisé et constructif pour leur commune.

Elles et ils sont fatigué-e-s des postures et des attitudes vindicatives.

Aujourd'hui Madame BISSON, Monsieur KEBART, nous vous demandons d'écouter les aspirations de tous nos électeurs, les vôtres comme les nôtres.

Nous avons en commun la responsabilité de les entendre et de gérer les dossiers de la commune au mieux des intérêts de la collectivité.

C'est pourquoi nous vous invitons à faire partie intégrante du nouveau Conseil Municipal et plutôt que d'y instaurer une ambiance non constructive, d'y apporter le sérieux, l'utilisation de vos compétences et le travail dont vous êtes capables, nous n'en doutons pas.

D'ailleurs, à la lecture de votre profession de foi on mesure bien que vos perspectives rejoignent pratiquement en totalité les nôtres.

Donc nous vous le demandons solennellement : aidez-nous à constituer une équipe municipale désireuse d'agir au mieux des intérêts des habitant-e-s du village, par respect pour les suffrages exprimés le 15 mars dernier. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures et vingt-trois minutes.